



**PROCÈS-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 25 Février 2025**

\* \* \* \* \*

Date de la convocation : 18/02/2025  
Date d'affichage : 18/02/2025

Nombres de Conseillers  
- en exercice : 13  
- quorum : 7  
- présents : 11  
- votants : 11

L'an deux mil vingt-cinq, le 25 Février à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séances publiques, sous la présidence de CIRON Joël, Maire

Etaient présents : M. CIRON Joël, Maire, Mmes : BLOT Marianne, CHOPLIN Annie, LEWIK Clémence, PASTEAU Isabelle, SARRY Céline, MM : GANDON Jérôme, GUEHO Nicolas, PHILIPPOT Sébastien, ROULLEAU Vincent, TIMMERMAN Michel

Excusées : Mmes : AHIER Brigitte, MARY Annie  
Secrétaire de séance : Mme CHOPLIN Annie

\*\*\*\*\*

**Approbation du procès-verbal**

Le procès-verbal du conseil municipal du 28 janvier 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

\*\*\*\*\*

**Ordre du jour**

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 28 janvier 2025.
- Présentation d'un projet d'agrivoltaïsme sur la commune par l'entreprise TSE Energy et avis du conseil municipal.
- Modification du règlement intérieur du conseil municipal.
- Devis débroussaillage pour l'année 2025.
- Redevance d'Occupation du Domaine Public d'Orange 2024 et 2025.
- Participation du Sivos de Beillé-Duneau aux frais :
  - \* Electricité année 2024
  - \* Fioul années 2023 et 2024
- Choix du nom de la zone 70 sur la RD 323 devenant non-agglomérée.
- Avis du conseil municipal sur le projet de création d'un poulailler de poules pondeuses par l'EARL LES POULES DU GRIL.

\*\*\*\*\*

**Avis du Conseil Municipal sur l'évolution d'un projet d'agrivoltaïsme sur la commune**  
2025-09

Après avoir entendu une présentation de la société TSE Energy sur un projet d'agrivoltaïsme sur la commune au lieudit « Le Petit Rocher », le Conseil Municipal est invité à émettre un avis sur l'évolution de ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**Emet un avis favorable** sur l'évolution du projet d'agrivoltaïsme sur la commune au lieudit « Le Petit Rocher », présenté par la société TSE Energy.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	0	0

Intervention : aucune.

\*\*\*\*\*

Arrivée de Michel TIMMERMAN à 20h50.

\*\*\*\*\*

**Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal**  
2025-10

Vu l'Ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Considérant que la commune de Duneau possède un règlement intérieur adopté en 2020 et modifié en 2022, il convient de modifier les règles de publicités du procès-verbal d'une séance de conseil municipal.

Pour répondre à l'obligation légale, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier les points 3-4 et 4 du règlement intérieur du conseil municipal comme suit :

- Point 3-4 « Déroulement des séances du conseil municipal » (article L.2121-15 du CGCT) : Au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le ou les secrétaires.
- Point 4 « Publication des décisions (article L.2121-15 et 25 du CGCT) » : Dans un délai d'une semaine, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal est affichée à la mairie, à la Caluyère et mise en ligne sur le site internet de la commune. Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est affiché à la mairie, à la Caluyère et mis en ligne sur le site internet de la commune. Les délibérations sont consultables à la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**Modifie** le règlement intérieur du Conseil Municipal dans les conditions énoncées ci-dessus.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

Intervention : aucune.

\*\*\*\*\*

**Devis débroussaillage pour l'année 2025**

2025-11

Vu l'article R2122-8 du Code de la Commande Publique,

Considérant qu'il n'existe pas une pluralité d'offres susceptibles de répondre au besoin,  
 Considérant la valeur estimée du besoin à moins de 40 000€ HT,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de l'entreprise ETS Camille CORDIER de DANGEUL, pour les travaux de fauchage et de débroussaillage à effectuer en 2025, d'un montant de 6 567,00 € HT soit 7 880,40 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**Valide** le devis de l'entreprise CORDIER d'un montant de 6 567,00 € HT soit 7 880,40 € TTC, pour les travaux de fauchage et de débroussaillage à effectuer en 2025.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

Intervention : aucune.

\*\*\*\*\*

**Redevance d'occupation du domaine public**

**Société ORANGE - années 2024 et 2025**

2025-12

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, article L2125-1,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société ORANGE est redevable d'une somme d'argent qu'elle doit verser annuellement à la commune pour l'occupation du domaine public. Il précise que la commune doit en faire la demande car ce versement n'est pas automatiquement déclenché par la société.

La méthode de calcul est la suivante :

Redevance = Distance \* tarif de base \* coefficient d'actualisation

Monsieur le Maire expose le tableau des données correspondant aux infrastructures de télécommunication sur le domaine public routier :

• **Année 2024**

Type	Distance / emprise	Tarif	Coefficient	Total
Aérien	14,48 km	40 € le km	1.609	931,93
Sous-sol	11,023 km	30 € le km	1.609	532,08
Emprise au sol	1 m <sup>2</sup>	20€ le m <sup>2</sup>	1.609	32,18

				<b>1496,19 €</b>
--	--	--	--	------------------

• **Année 2025**

Type	Distance / emprise	Tarif	Coefficient	Total
Aérien	14,32 km	40 € le km	1.62182	928,9785
Sous-sol	11,023 km	30 € le km	1.62182	536,3197
Emprise au sol	1 m <sup>2</sup>	20€ le m <sup>2</sup>	1.62182	32,4364
				<b>1497,73 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**Demande** le versement de la somme de 2 993,92 € à la société ORANGE au titre de la redevance d'occupation du domaine public des années 2024 et 2025,

**Autorise** Monsieur le Maire à émettre un titre de recette au compte 7032.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

Intervention : aucune.

\*\*\*\*\*

**Participation du Sivos de Beillé-Duneau au frais d'électricité de l'année 2024**  
2025-13

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander au Sivos de Beillé-Duneau la participation aux frais d'électricité de l'année 2024 pour les deux classes de l'école de Duneau. Pour mémoire, une consommation annuelle avait été calculée avec Monsieur Michel TIMMERMAN, Président du Sivos de Beillé-Duneau, et s'élevait à 4 939,20 kw/h pour les deux classes.

Monsieur le Maire propose de prendre en compte le tarif moyen de 0,27 € le kw/h selon les éléments suivants :

Année 2024	Factures	Consommation globale (mairie, école, salle des fêtes)
Janvier	549,85 €	2210
Février	497,02 €	1846
Mars	506,89 €	1880
Avril	492,95 €	1837
Mai	527,28 €	1967
Juin	466,70 €	1722
Juillet	478,45 €	1765
Août	448,48 €	1642
Septembre	475,01 €	1763
Octobre	608,90 €	2305
Novembre	659,85 €	2520
Décembre	678,29 €	2586
<b>Total</b>	<b>6 389,67 €</b>	<b>24043</b>

Prix Kw/h 0,27 €

Prix Kw/h	Conso classes	Total 2024
0,27 €	4939,2	1 333,58 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**Décide** de demander pour l'année 2024 la somme de 1 333,58 € au Sivos de Beillé-Duneau au titre de la participation à la consommation électrique des deux classes de l'école de Duneau,

**Autorise** Monsieur le Maire à émettre le titre de recette correspondant.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

Intervention : aucune.

\*\*\*\*\*

**Participation du Sivos de Beillé-Duneau au frais de fioul pour les années 2023 et 2024**  
2025-14

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander au Sivos de Beillé-Duneau la participation aux frais de fioul pour le chauffage des deux classes de l'école de Duneau, pour les années 2023 et 2024.

Pour mémoire, il est convenu avec Monsieur Michel TIMMERMAN, Président du Sivos de Beillé-Duneau, que le Sivos prend à sa charge 58% des dépenses annuelles de fioul, dont voici le détail :

Année	Facture 1	Facture 2	Facture 3	Total	58 % Sivos
2023	1 845,00 €	3 144,00 €	X	4 989,00 €	2 893,62 €
2024	1 141,14 €	2 664,00 €	2 042,40 €	5 847,54 €	3 391,57 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**Décide** de demander, pour l'année 2023, la somme de 2 893,62 € au Sivos de Beillé-Duneau au titre de la participation de la consommation de fioul pour les deux classes de l'école de Duneau, représentant 58 % des factures de l'année,

**Décide** de demander, pour l'année 2024, la somme de 3 391,57 € au Sivos de Beillé-Duneau au titre de la participation de la consommation de fioul pour les deux classes de l'école de Duneau, représentant 58 % des factures de l'année,

**Autorise** Monsieur le Maire à émettre les titres de recettes correspondant.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

Intervention : aucune.

\*\*\*\*\*

**Choix du nom de la zone 70 sur la RD323 devenant non-agglomérée**

Ce point est reporté.

\*\*\*\*\*

Monsieur Le Maire suspend la séance du Conseil Municipal à 21h22, pour une courte durée, afin de donner la parole aux personnes présentes dans la salle de réunion.

La séance reprend à 21h38.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal s'il désire poursuivre la réunion à huit clos. Le Conseil Municipal ne souhaite pas poursuivre la réunion à huit clos.

\*\*\*\*\*

**Avis du Conseil Municipal sur le projet de création d'un poulailler de poules pondeuses par l'EARL LES POULES DU GRIL**

2025-15

Monsieur le Maire, Joël CIRON, quitte la salle de conseil municipal pour ne pas prendre part à la délibération et au vote.

Madame BLOT Marianne, 1<sup>ère</sup> adjointe, présente ce point et le propose au vote.

Considérant le projet de création d'un poulailler de 40 000 poules pondeuses en plein air avec plan d'épandage sur la commune de Duneau, par l'EARL LES POULES DU GRIL,

Considérant la procédure de consultation du public du 23/01/2025 au 20/02/2025 inclus, à la mairie et sur le site internet des services de l'Etat en Sarthe,

Considérant la demande de la Préfecture de la Sarthe d'obtenir un avis du conseil municipal de la commune de Duneau sur ce projet.

Après en avoir délibéré et voté à bulletin secret, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents,

**Émet un avis favorable** sur le projet de création d'un poulailler de poules pondeuses par l'EARL LES POULES DU GRIL.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
9	1	0

Vote à bulletin secret : 9 « favorable » et 1 « défavorable ».

Intervention : aucune.

\*\*\*\*\*

**Questions diverses**

- Le recensement de la population s'est déroulé du 16 janvier au 15 février 2025.

\* Les plus : majorité de déclarations internet grâce au protocole BAL (Boîte aux lettres), efficacité et ténacité des agents recenseurs, un recensement plus rapide que la moyenne à Duneau.

\* Les moins : la période et le temps (nuit et pluie), des personnes récalcitrantes et le contenu du questionnaire jugé parfois intrusif. La population municipale recensée est donc de 1072 habitants.

- La convention Allô-guêpes est renouvelée cette année mais la participation de la commune jusqu'alors accordée pour les interventions sur le domaine privé sera discutée lors d'une prochaine réunion de conseil municipal. Une participation aux pièges est alors envisagée. Des informations seront demandées au GDSA72.

- La distribution de pierres proposée aux habitants pour entretenir les chemins de la commune est renouvelée cette année pour une estimation annuelle de 33 tonnes.

- Les travaux de voirie dans le lotissement du Champ de la Grange sont en cours. Il est soulevé que les panneaux provisoires de circulation ont été enlevés.

- Monsieur le Maire dresse la liste des projets d'investissement souhaités par le conseil municipal en 2025 :

\* travaux à prévoir : aménagement de centre-bourg rue du Luart, achat d'un terrain, travaux de voirie (2023 et 2024), réseau pluvial route des Planches, petit équipement (machine à laver pour la salle des fêtes, nettoyeur haute pression, robot tonte), deux tables de ping-pong, adoucisseur d'eau pour la salle polyvalente, remplacement des fenêtres de la salle associative, remplacement de l'éclairage de la mairie et de la salle polyvalente, toiture salle polyvalente, abris au city-stade.

\* travaux déjà en cours se terminant en 2025 : sécurisation de voirie rue des Charmilles, finition de voirie dans le lotissement du Champ de la Grange, cheminement piétonnier, mise aux normes PMR de l'escalier de la cour de l'école et des lave-mains des toilettes PMR de la salle polyvalente.

- La commission "Finances" se réunira le mardi 25 mars 2025 à 18h00 pour étudier les demandes de subventions.

Le conseil municipal se réunira le jeudi 13 mars 2025 à 20h00 pour voter les comptes de 2024 (CFU Commune et Lotissement).

Le conseil municipal se réunira le mardi 1er avril 2025 à 20h pour voter les budgets de 2025 (BP Commune et Lotissement).

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé,  
La séance est levée à 23h00.

Le Maire,  
Joël CIRON



La secrétaire de séance,  
Annie CHOPLIN